



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 47

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Danielle JUBAN	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Frédéric FAVERJON	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Adrien GUENE.
M. Benoît BORDAT	Mme Catherine VANDRIESSE	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Corinne PIOMBINO	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Dijon métropole engagée pour la qualité de l'air**

A l'heure où les préoccupations écologiques reviennent sur le devant de la scène au plan international comme dans l'esprit des français, Dijon métropole poursuit ses efforts pour être une référence écologique.

La collectivité déploie, depuis 2011, une stratégie exemplaire de lutte contre les changements climatiques.

Lauréate en septembre 2015 de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », Dijon métropole figure parmi les territoires récompensés pour leur engagement contre la pollution de l'air.

Dans le cadre de l'élaboration du deuxième plan climat air énergie territorial (PCAET) en cours actuellement, qui comporte désormais un volet air, Dijon métropole a décidé de lancer non seulement l'infographie « Mon air, ma santé » à destination des citoyens mais également, l'application smartphone « Air To Go », en partenariat avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon métropole adhère à l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et plus particulièrement au titre de la lutte contre la pollution de l'air. Cette association, agréée par le Ministère chargé de l'environnement, constitue à la fois un référent et un pôle d'expertise dans le domaine de l'environnement atmosphérique (air ambiant, air intérieur, gaz à effet de serre, énergie). Elle réalise des missions de surveillance de la qualité de l'air et développe des missions d'information, de conseil et d'accompagnement.

Un nouvel outil interactif pour comprendre « Mon air, ma santé »

Élaborée par Dijon métropole, en collaboration l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté, l'infographie « Mon air, ma santé » a pour objectif de sensibiliser les citoyens aux pratiques maintenant une bonne qualité de l'air, qu'elle soit intérieure ou extérieure.

Publiée dans un premier temps sur le site internet de Dijon métropole (<https://www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Environnement-et-qualite-de-vie/Mon-air-ma-sante>), cette infographie a la particularité de se présenter comme une plate-forme interactive pour l'internaute. En sélectionnant des zones spécifiques, celui-ci peut avoir des informations plus détaillées sur la qualité de l'air intérieur ou extérieur ainsi que sur les perturbateurs endocriniens.

L'infographie propose aussi des conseils et des liens vers d'autres sites pour se documenter.

A partir de 2020, une adaptation sera réalisée permettant aux communes de mettre en valeur leurs actions.

Une newsletter, trimestrielle, permettra aux 23 communes, à Dijon métropole et à Atmo Bourgogne Franche-Comté de présenter et proposer des ateliers, des rencontres thématiques et donnera également la parole aux habitants pour communiquer sur leurs bonnes pratiques (tels que la confection de peinture, pâte à modeler, cosmétiques etc..exemptes de tout perturbateur endocrinien ou altératrices de la qualité de l'air).

Une application smartphone dédiée « Air To Go »

Disponible gratuitement sur les plateformes Android et Apple, l'application « Air To Go » permet, grâce aux données de prévision quotidienne de l'observatoire Atmo Bourgogne-Franche-Comté, de connaître la qualité de l'air en tout point de son trajet à pied ou à vélo sur le territoire de la métropole et ainsi mieux le préparer au regard de son exposition à la pollution.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser**, le Président, à poursuivre les efforts de Dijon métropole permettant aux habitants d'avoir une meilleure connaissance de la qualité de l'air et ainsi d'être en mesure d'appliquer des bonnes pratiques telles que proposées dans l'infographie « Mon air, ma santé », pour atteindre collectivement les objectifs qui seront fixés dans le futur Plan Climat Air Energie Territorial.

SCRUTIN : POUR : 68
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(S)